

À :

Monsieur Bart De Wever, Premier ministre de Belgique

Monsieur Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre fédéral du Budget et de la Simplification administrative

Monsieur Matthias Diependaele, Ministre-président de la Flandre

Monsieur Jan Jambon, Vice-Premier et ministre fédéral des Finances et Pensions

Monsieur David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Économie et de l'Agriculture.

Madame Vanessa Matz : ministre de l'Action et de la Modernisation publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction publique, du Numérique et de la Gestion immobilière de l'État

Mme Élisabeth Degryse — Ministre-Présidente de la Fédération Wallonie Bruxelles (Budget ; Enseignement supérieur ; Culture ; Relations internationales et intrafrancophones)

Madame Valérie Glatigny — Vice-Présidente et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale (et promotion de Bruxelles)

Monsieur Pierre-Yves Jeholet, Vice-Président et ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation de la Région wallonne

Madame Caroline Gennez, ministre flamande du Bien-être, de la Lutte contre la pauvreté, de la Culture et de l'Égalité des chances

Mme Zuhail Demir, ministre flamande de l'Éducation, de la Justice et de l'Emploi

Les présidents des partis fédéraux et flamands majoritaires

Mme Élisabeth Degryse — Ministre-Présidente de la Fédération Wallonie Bruxelles (Budget ; Enseignement supérieur ; Culture ; Relations internationales et intrafrancophones)

Madame Valérie Glatigny — 1^{re} Vice-Présidente et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale (et promotion de Bruxelles)

Madame Valérie Van Peel, Présidente de la N-VA

Monsieur Sammy Mahdi, Président du CD&V

Monsieur Georges-Louis Bouchez, Président du MR

Monsieur Conner Rousseau, Président de Vooruit

Monsieur Yvan Verougstraete, Président des Engagés

Bruxelles, le 31 octobre 2025,

Monsieur le Premier ministre,
Mesdames et Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs les président.e.s de parti,

Les différents gouvernements sont confrontés à un immense défi : combler le déficit budgétaire tout en menant une politique axée sur la **connaissance, l'innovation, l'emploi et le pouvoir d'achat**. Mais ces ambitions risquent d'être compromises si une mesure est envisagée : l'augmentation de la TVA sur les livres de 6 % à 9 %.

**« Ceux qui prétendent investir dans la connaissance et l'égalité des chances
ne peuvent pas en même temps rendre les livres plus chers »**

Dans une économie de la connaissance, la lecture n'est pas un luxe, mais une **condition préalable au progrès**. Taxer les livres n'est pas la bonne solution pour ceux qui veulent rendre la société plus forte et plus intelligente. Ceux qui cherchent aujourd'hui à combler le déficit budgétaire en taxant les livres creuseront demain le fossé social, en ignorant non seulement le coût économique, mais aussi le coût sociétal d'une telle mesure.

**« Un faible rendement pour le Trésor public,
un impact et un coût importants pour le secteur et la société »**

Sur base des chiffres de vente actuels, **une augmentation du taux de TVA à 9 %** sur les livres, tant généraux qu'éducatifs, rapporterait **moins de 21 millions € supplémentaires par an** (dont 13 millions pour la Flandre, et 8 millions pour la Wallonie et Bruxelles), mais entraînerait, selon une étude néerlandaise, une **baisse d'environ 9 % des ventes de livres**. En Flandre, cela correspondrait à près de 1,3 million de livres vendus en moins chaque année, et en Fédération Wallonie-Bruxelles, à près de 900 000 exemplaires en moins. Cela représente des centaines d'emplois perdus dans un écosystème déjà fortement sous pression en raison de la hausse des coûts et de la concurrence étrangère.

**« Une augmentation de la TVA n'est pas une mesure budgétaire,
mais une mesure de désalphabétisation »**

Le coût sociétal est bien plus élevé encore : il ne se mesure pas seulement en termes de perte d'emplois, mais aussi par rapport à la détérioration continue des compétences en lecture et à l'aggravation des inégalités. Une hausse de la TVA conduira inéluctablement à un accès réduit aux livres pour les enfants et les écoles (qui ne sont pas assujetties à la TVA et ne peuvent donc pas la récupérer), à un recul des compétences en lecture et de l'égalité des chances. Une politique qui rend la lecture plus coûteuse sape ainsi ses propres objectifs de diffusion des connaissances, d'emploi et de pouvoir d'achat. Autrement dit, c'est une mesure qui **ne contribue pas** aux finances publiques, mais **coûte** beaucoup.

Les données relatives à la compréhension de la lecture (PIRLS 2021) ainsi que les résultats de l'enquête PISA (2022) mettent en évidence un **recul préoccupant des performances de la Belgique**. Le score moyen de la Flandre, qui est de 511 points sur l'échelle PIRLS (« Progress in International Reading Literacy Study »), est nettement inférieur à celui de presque tous les pays de l'UE-15 que nous considérons comme une base de comparaison pertinente. La Fédération Wallonie-Bruxelles obtient, pour sa part, un score moyen de 488 points, soit un résultat encore plus préoccupant. Ces deux communautés affichent ainsi des performances inférieures à la moyenne européenne (528 points) et confirment la tendance à la baisse observée depuis plusieurs cycles d'évaluation.

Nos résultats au test PISA sont également en baisse (de 500 à 479, soit seulement trois points au-dessus de la moyenne de l'OCDE). Un accès réduit aux livres signifie donc moins d'opportunités pour les enfants, les étudiants et les demandeurs d'emploi.

Avec un taux de TVA plus élevé, la Belgique se classerait en outre parmi les pays les plus taxés d'Europe. D'autant plus que certains pays européens (comme l'Irlande, le Danemark, la République tchèque) ont purement et simplement supprimé la TVA sur les livres, en raison des dommages économiques directs et de la baisse des niveaux de lecture observés.

« Investissez dans la lecture, pas dans la pression fiscale »

Les éditeurs, libraires et auteurs francophones et flamands ne demandent pas au gouvernement une position exceptionnelle, mais une **politique cohérente**. Ceux qui prétendent investir dans l'éducation, l'économie, l'emploi et l'innovation ne peuvent pas en même temps alourdir l'accès à la connaissance. Nous demandons explicitement **de ne pas augmenter la TVA sur les livres et les produits de la connaissance**.

La directive européenne 2022/542 autorise même **une réduction de la TVA à 0 %**, une mesure que d'autres pays ont mise en œuvre avec succès et qui leur a permis de se hisser parmi les meilleurs en matière de compétences en lecture.

En conclusion :

« Un esprit sain va de pair avec un corps sain.
Si la TVA sur les fruits et légumes est réduite (De Standaard 28/10/25),
il en va certainement de même pour les livres. »

Avec nos sincères salutations,

Pour l'**ADEB**
(Association des éditeurs belges),

Simon Casterman, Président
Carine Lecomte, Directrice générale

Pour **Les éditeurs singuliers**,

Daniel Vander Gucht, Président

Pour le **PILEn**,

Philippe Goffe, Président
Geoffroy Wolters, Délégué général

Pour **GAU** (algemene uitgevers),

Niels Famaey, Directeur
Vé Bobelyn, Président

Pour **GEWU** (Educ. Wetensch. Uitg.),

Kristof Thijssens, Directeur

Pour le **SLFB**,
Syndicat des Libraires francophones
de Belgique,

Gaëlle Charon, Déléguée générale

Pour **Boekhandels Vlaanderen**,

Brenda Vanhoutte, Présidente

Au nom du **BoekenOverleg**,

Willem Bongers-Dek, Président
Paul Hermans, Secrétaire

Pour la **SCAM**,

Frédéric Young, Délégué général
pour la Belgique

Pour le **Vlaamse Auteursvereniging**,

Matthijs De Ridder, Président

Pour l'**APBFB**

Association des professionnels des
bibliothèques francophones de
Belgique,

Marie Lequeux, Administratrice

Pour la **FIBBC**

Fédération (interdiocésaine) des
Bibliothèques et des Bibliothécaires
Catholiques,

Guy Marchal, Secrétaire général



Les **éditeurs**
singuliers

PILEn LaScam*

